

Contrat de réciprocité

Le Commun

Mutualab est un tiers-lieu basé à Lille qui regroupe un espace de coworking, un café/restaurant bio et un makerspace associatif. Son objectif est d'offrir des espaces et services mutualisés aux entreprises, porteurs de projet, ou travailleurs indépendants dans un esprit de collaboration.

Sa gouvernance

Mutualab est porté par l'association de type 1901 CoworkingLille. Son fonctionnement est assuré par l'ensemble des membres de l'association et usagers du lieu. Elle a une salariée qui a pour double mission d'une part d'accompagner la communauté et d'autre part d'assurer la location des espaces d'échanges. Le restaurant est géré indépendamment par une entreprise coopérative (SCOP). La gestion du makerspace est déléguée à des partenaires (entreprises et associations).

Ses ressources

Mutualab dispose d'un espace total de 1000m2 loué à un propriétaire privé, réparti en espaces de travail nomades (40 postes), espace de travail résident (40 postes), de deux salles de réunion (10 et 40 personnes) et d'évènement (80 personnes), et un makerspace (15 postes d'atelier et matériel de fabrication).

Ses coûts

Les coûts principaux sont le loyer, les charges, l'entretien du bâtiment et du matériel et dans une moindre mesure les consommables.

Ses recettes

Le tiers-lieu est auto-financé par les adhésions à l'association, la contribution de membres en fonction de leur usage des espaces, la location occasionnelle de salle (réunions, événements)

Ses besoins

Le lieu recherche et accepte les soutiens :

- En temps :
 - participation à la gestion régulière du lieu
 - Participation à l'entretien et l'aménagement
- Financiers
 - dons pour assurer les travaux
 - Aménagements

- trésorerie
- Matériels
 - matériel de bureau
 - matériel d'atelier
 - Fourniture d'outils et de produit d'aménagement
 - Outils de gestion des abonnements et des tickets journée.

La contribution

Votre besoin

En tant que collectivité ayant un projet en cours de création d'un tiers-lieu, vous souhaitez visiter l'espace de travail et bénéficier d'une "visite guidée" par un membre actif de la communauté.

L'engagement

En groupe de 20 personnes, vous visiterez les espaces de travail et le makerspace, et un membre de la communauté vous donnera l'historique du projet, explicitera son fonctionnement et répondra à vos questions durant une session de 2 heures.

La réciprocité

Vous êtes désormais usager d'un commun. Les communs vivent grâce à leurs contributeurs et leurs contributions. Quelque soit votre motivation, vous avez bénéficié d'une ressource partagée qui n'existe que si ses besoins sont couverts par ses contributeurs au travers d'échanges réciproques, équitables et acceptés de tous.

Aucune contrepartie n'est exigée par Mutualab dans ce cadre, vous êtes libre de choisir la contribution qui vous semble juste et adaptée au fonctionnement de ce commun. (Pour exemple, Mutualab propose ce service à hors communs à 100 €)

Lille, le xx xxxxx

Signature